

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**DEPARTEMENT DE VAUCLUSE**

**Mairie d'AVIGNON**

**DIRECTION DES AFFAIRES  
JURIDIQUES ET DES ASSEMBLEES**

**EXTRAIT**

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance publique du : 26 JUIN 2025**

**ETAIENT PRESENT(E)S :**

Mme Cécile HELLE, M. Claude NAHOUM, Mme Catherine GAY, M. Paul-Roger GONTARD, Mme Laure MINSEN, M. Fabrice TOCABENS, Mme Zinèbe HADDAOUI, M. David FOURNIER, Mme Laurence LEFEVRE, M. Claude TUMMINO, M. Sébastien GIORGIS, Mme Isabelle LABROT, M. Julien DE BENITO, Mme Amy MAZARI ALLEL, M. Jean-Marc BLUY, Mme Nathalie GAILLARDET, M. Eric DESHAYES, Mme Isabelle PORTEFAIX, M. Kader BELHADJ, Mme Martine CLAVEL, M. Marc SIMELIERE, Mme Anne GAGNIARD, M. Joël PEYRE, Mme Lilou QUENNESSON, Mme Joanne TEXTORIS, Mme Marie-Anne BERTRAND, Mme Sylvie MAZZITELLI, M. Bernard HOKMAYAN, Mme Françoise LICHIERE, M. Christian ROCCI, Mme Anne-Sophie RIGAULT, Mme Ghislaine PERSIA, M. Paul RUAT, M. Arnaud RENOARD, Mme Murielle MAGDELEINE, Mme Carole MONTAGNAC, M. Jean-Pierre CERVANTES, Mme Annie ROSENBLATT, M. Mouloud REZOUALI, Mme Christine LAGRANGE, M. Michel BISSIERE, Mme Florence ROCHELEMAGNE

**ETAIENT REPRESENTE(E)S :**

Mme Frédérique CORCORAL par Mme Cécile HELLE  
Mme Anne-Catherine LEPAGE par M. Julien DE BENITO  
M. Cyril BEYNET par M. David FOURNIER  
M. Arnaud PETITBOULANGER par M. Joël PEYRE  
M. Bernard AUTHEMAN par M. Claude NAHOUM  
M. Thierry VALLEJOS par Mme Joanne TEXTORIS  
Mme Annick WALDER par M. Christian ROCCI  
M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI par Mme Anne-Sophie RIGAULT  
Mme Martine BAREL par Mme Ghislaine PERSIA

**ETAIENT ABSENT(E)S :**

Mme Laurence ABEL RODET  
Mme Kamila BOUHASSANE

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :



## CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2025

### 4

#### **FINANCES : I. Compte De Gestion 2024 Budget principal et budgets annexes**

**M. PEYRE**

**Mes chères Collègues, mes chers Collègues,**

Notre assemblée est appelée à statuer sur le compte de gestion 2024 établi par le comptable public, pour le budget principal et les budgets annexes de la Chambre Funéraire, des Locations Commerciales, du Crématorium, de la Restauration Scolaire et des Activités Aquatiques.

Le Trésorier Municipal a repris dans ses écritures l'ensemble des opérations constatées au cours de l'exercice clos.

En application de l'article L. 2121-31 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal entend, débat et arrête le compte de gestion dont le vote doit impérativement intervenir avant celui du compte administratif.

Le rapprochement des écritures du compte administratif, dressé par l'ordonnateur avec le compte de gestion établi par le comptable, a permis de constater la concordance de l'ensemble des écritures.

#### **RESULTATS DE LA GESTION 2024**

##### **1. Budget principal :**

Le compte de gestion fait apparaître les résultats de clôture suivants :

- Résultat de fonctionnement :	+ 20 407 099,12 €
- Résultat d'investissement :	+ 3 382 009,17 €
- Résultat définitif 2024 :	+ 23 789 108,29 €

Ainsi, le résultat cumulé constaté en clôture d'exercice atteint la somme de + 23 789 108,29€ au 31 décembre 2024 (+ 22 746 072,83 € en 2023).

Le bilan, établi par le Trésorier Municipal, est arrêté à la somme de 1 176 074 987,33 €, soit le cumul présent à l'actif (actif immobilisé, actif circulant) et pour le même montant au passif (capitaux propres et dettes) du budget principal de la Ville.

## 2. Budgets annexes :

### ● **Chambre Funéraire** :

Le compte de gestion fait apparaître les résultats suivants :

- Résultat de fonctionnement :	+ 133 247,59 €
- Résultat d'investissement :	+ 113 815,32 €
- Résultat définitif 2024 :	+ 247 062,91 €

Ainsi, le résultat cumulé constaté en clôture d'exercice atteint la somme de + 247 062,91 € au 31 décembre 2024 (+ 329 810,37 € en 2023).

Le bilan du budget annexe de la Chambre Funéraire, établi par le Trésorier Municipal, est arrêté à la somme de 371 544,31 €.

### ● **Locations commerciales** :

Le compte de gestion fait apparaître les résultats suivants :

- Résultat de fonctionnement :	+ 366 038,72 €
- Résultat d'investissement :	+ 101 425,48 €
- Résultat définitif 2024 :	+ 467 464,20 €

Ainsi, le résultat cumulé constaté en clôture d'exercice atteint la somme de + 467 464,20 € au 31 décembre 2024 (+ 672 164,27 € en 2023).

Le bilan du budget annexe des Locations commerciales, établi par le Trésorier Municipal, est arrêté à la somme de 751 688,46 €.

### ● **Crématorium** :

Le compte de gestion fait apparaître les résultats suivants :

- Résultat de fonctionnement :	+ 992 354,02 €
- Résultat d'investissement :	- 164 380,54 €
- Résultat définitif 2024 :	+ 827 973,54 €

Ainsi, le résultat cumulé constaté en clôture d'exercice atteint la somme de + 827 973,54 € au 31 décembre 2024 (+ 992 574,76 € en 2023).

Le bilan du budget annexe des Crématorium, établi par le Trésorier Municipal, est arrêté à la somme de 4 289 354,05 €.

● **Restauration scolaire :**

Le compte de gestion fait apparaître les résultats suivants :

- Résultat de fonctionnement :	+	570 388,88 €
- Résultat d'investissement :	+	415 390,58 €
- Résultat définitif 2024 :	+	985 779,46 €

Ainsi, le résultat cumulé constaté en clôture d'exercice atteint la somme de + 985 779,46 € au 31 décembre 2024 (+ 1 923 397,29 € en 2023).

Le bilan du budget annexe des Restauration scolaire, établi par le Trésorier Municipal, est arrêté à la somme de 3 412 736,64 €.

● **Activités aquatiques :**

Le compte de gestion fait apparaître les résultats suivants :

- Résultat de fonctionnement :	+	1 689 477,07 €
- Résultat d'investissement :	-	1 477 070,81 €
- Résultat définitif 2024 :	+	212 406,26 €

Ainsi, le résultat cumulé constaté en clôture d'exercice atteint la somme de + 212 406,26 € au 31 décembre 2024 (+ 1 641 361,52 € en 2023).

Le bilan du budget annexe des Activités aquatiques, établi par le Trésorier Municipal, est arrêté à la somme de 29 470 993,61 €.

**Vu le code général des collectivités territoriales** et notamment l'article L. 2121-29,  
Vu les instructions comptables M4 et M57.

**Considérant l'avis favorable de la ou des :**

Commission des Finances, du Domaine Public et de l'Administration Générale.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** le compte de gestion du budget principal et des budgets annexes, dressé par le Trésorier Municipal pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024 (y compris la journée complémentaire) ;

- **DECIDE** d'admettre les opérations de la gestion 2024 pour les sommes fixées par ledit compte et de déclarer que l'ensemble de ces opérations n'appelle aucune réserve de la part de notre assemblée.

**ADOPTÉ**

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

Le Maire  
Mme Cécile HELLE



Le Secrétaire de Séance  
Mme Marie-Anne BERTRAND

**PARVENU A LA PREFECTURE LE 02/07/2025**  
**ACTE PUBLIE LE 03/07/2025**

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :